

**JO n°260 du 25 octobre 2020
Arrêté du 15 septembre 2020**

**Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse
et à la réhydratation des sols
2019**

Période			
1 ^{er} avril 2019 au 30 septembre 2019	1 ^{er} avril 2019 au 31 décembre 2019	1 ^{er} juillet 2019 au 30 septembre 2019	1 ^{er} juillet 2019 au 31 décembre 2019
Allègre-Les Fumades (3) Verfeuil (2)	Caveirac (3) Clarensac (4) Gallargues-le-Montueux (3) Vergèze (1)	Anduze (2) Bouillargues (2) Montignargues (3) La Rouvière (3) Saint Geniès de Malgoires (3) Les Salles-du-Gardon (1) Thoiras (1)	Saint-Marmet du Gard (3)

Rappel montant de la franchise : 1520 €

Majoration de la franchise :

3^{ème} arrêté : elle est doublée

4^{ème} arrêté : elle est triplée

5^{ème} arrêté et suivants : elle est quadruplée

Le nombre est indiqué entre parenthèses.

La franchise est calculée sur le nombre d'arrêté pris pour le même événement au cours des 5 dernières années